

# Règlement de l'Académie IMD

## Conditions de candidature :

Envoyer :

- CV/présentation (à jour)
- Lettre de motivation
- Un enregistrement récent sur une fanfare et/ou pièce de musique classique envoyé en MP3 ou MP4 sur le mail [contact@institut-musical-dromer.fr](mailto:contact@institut-musical-dromer.fr)

## Conditions d'admissions :

L'IMD se réserve le droit exclusif des conditions d'admission par un jury interne. Le jury se basera sur le CV et la vidéo (ou enregistrement sonore) envoyés par le candidat. Aucune réclamation ne pourra être formulée à la décision d'admission de l'IMD, qui restera entièrement souverain de ses choix.

## Conditions de générales :

Vous devez :

- Être à jour de votre adhésion Académie IMD annuelle\* à l'IMD (400€/an)
- Être disponible lors des formations annuelles\*\* (2-3 / an)
- Être muni de votre propre matériel musical en bon état (instrument et partitions)
- Autoriser l'IMD à utiliser votre image et lui céder vos droits pour utilisation commerciale, publicitaire ou d'informations.

\*Tarifs comprenant les cours de l'année et l'adhésion à l'IMD

\*\*Les formations auront lieu principalement sur la Région Île de France, la Région Centre Val de Loire et la Région Poitou-Charentes